

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°68/2020

L'an **deux mil vingt**, le 03 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC ABORDS RESIDENCE LES AUBEPINES - APPROBATION DU PROJET ET FINANCEMENT.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Par délibération du 11 avril 2019, le Conseil avait validé le projet d'extension du réseau d'éclairage public aux abords de la résidence "Les Aubépinés".

Ces travaux d'un montant de 12 614 €. TTC comprenaient la pose de cinq luminaires sous maîtrise d'ouvrage de Territoire Energies 38 (SEDI 38 à l'époque), avec une participation de la commune s'élevant à 8 489 €. TTC.

A ce jour, le projet a évolué et se sont désormais quatre luminaires qui seront implantés. De ce fait, le coût total des travaux est ramené à 7 899 €, avec une participation de la commune à hauteur de 6 269 €.

Il convient donc d'approuver le projet définitif ainsi que les modalités de financement de cette opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 7 899 €.
- financements externes TE38..... 1 329 €.
- contribution de la commune 6 269 €.
- participation de la commune aux frais de TE38 301 €.

La participation totale de la commune s'établit donc à 6 570 €.

Afin de permettre à Territoire Energies 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient d'approuver le projet présenté, ainsi que le plan de financement définitif.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le projet de travaux et le plan de financement de cette opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel TTC 7 899 €.
 - financements externes TE38..... 1 329 €.
 - participation prévisionnelle de la Commune..... 6 570 €.
- (frais TE38 et contribution aux investissements inclus)

☞ Prend acte de la contribution de la commune qui sera établie par Territoire Energies 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **6.269 €**.

☞ Dit que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 04 décembre 2020
Le Maire,

